Applications professionnelles

ECTS : 3

Description du contenu de l'enseignement :

L'UE Applications professionnelles n'est pas associée à un volume d'enseignement à l'université. Chaque apprenti est encadré au cours de son année d'apprentissage par un maître d'apprentissage désigné par l'entreprise et un tuteur université désigné par l'université. Le tuteur université se rend dans l'entreprise d'accueil à deux reprises au cours de l'année pour faire le point avec l'apprenti et le maître d'apprentissage.

Compétence à acquérir :

La première année du M1 Economie et Finance en apprentissage permet d'acquérir progressivement des compétences essentielles en entreprise : l'organisation, l'adaptabilité, le travail en équipe et l'autonomie. Les apprentis acquièrent également des compétences techniques dans l'exercice de leurs missions et mobilisent les savoirs acquis à l'Université.

L'UE Applications professionnelles est l'occasion de dresser un bilan de la première année d'apprentissage et de faire le point sur les compétences acquises et celles qui restent à acquérir.

Mode de contrôle des connaissances :

L'apprenti doit rédiger un livret d'apprentissage et présente à l'oral une synthèse de ce livret lors de la 2ème visite en entreprise. La note de l'UE Applications professionnelles est la moyenne équipondérée de :

- l'évaluation par le maître d'apprentissage du travail réalisé en entreprise;
- l'évaluation du livret d'apprentissage par le tuteur Université
- l'évaluation de la soutenance du livret d'apprentissage par le tuteur université et le maître d'apprentissage lors de la 2ème visite en entreprise.

La note de l'UE Applications professionnelles est reportée dans le contrat pédagogique du semestre 1 et du semestre 2.